

Municipalité La Rédemption.

Mardi le, (19) mai 2021 se tenait à 16h30 en conférence téléphonique la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption. Considérant la situation urgente du dossier de RJ Bérubé, le conseil municipal s'est rencontré en renonçant à l'avis de convocation.

Assiste à la séance, M. le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Présent

Manon Landry : Présente

André Fournier : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

1. Accueil

La séance est ouverte à 16h30, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et demande aux conseiller (ès) l'accord pour le renoncement à l'avis de convocation. Le renoncement a été accepté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution # 21-121

Il est proposé par Raynald Bérubé appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Paiement de 50 000\$ RJ Bérubé. Résolution #21-122

Raphaël Rioux détail la discussion avec Me Beauchemin qui conseillait à la municipalité de versé un montant afin de garder le dossier actif et éviter que l'avocat de l'entrepreneur puisse exigé des sommes supplémentaires. Il présente le courriel de que l'avocat a soumis au conseil afin de savoir s'ils sont d'accord. Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité que le courriel tel qu'écrit par l'avocat sera envoyé.

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité que la municipalité procèdera à un versement de 50 000\$ à RJ Bérubé afin de réduire le capital dû ainsi que pour garder le dossier actif.

4. Levée de la Séance
Résolution #21-123

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de levée de la séance à 16h34.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire

**Raphaël Rioux Directeur général et
secrétaire trésorier**